



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

[www.accvm.ca](http://www.accvm.ca)

*Pour diffusion immédiate*

### Réaction de l'ACCVM à la suite de l'annonce des ministres des Finances sur la réforme du RPC

**Toronto (Ontario), le 21 juin 2016** – L'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières se réjouit de l'entente à laquelle sont parvenus les ministres des Finances du Canada lors de leur rencontre du 20 juin 2016 à Vancouver. L'entente modifie le Régime de pensions du Canada (RPC) en comblant les lacunes du régime national d'épargne-retraite et elle mettra fin aux régimes disparates provinciaux, comme le RRPO, qui : nécessitent des dépenses initiales importantes; créent diverses catégories de Canadiens selon leur lieu de résidence; restreignent la transférabilité des régimes de retraite; sont des solutions moins efficaces et plus coûteuses pour régler un problème étroitement circonscrit qu'est l'épargne-retraite.

La réforme du RPC prévoit un régime standard pour augmenter l'épargne-retraite de tous les Canadiens. Cependant, procéder en même temps que la mise en place de la réforme du RPC à des réajustements ciblés aux programmes d'épargne-retraite assortis d'allègements fiscaux qui sont en vigueur actuellement pourrait augmenter l'épargne-retraite de certains Canadiens qui ont besoin d'épargner. Par exemple, les Canadiens à la retraite qui veulent travailler devraient avoir le droit de cotiser à un REER même s'ils ont plus de 71 ans; les règles sur les retraits obligatoires du FERR devraient être plus souples pour augmenter les économies des aînés canadiens; et des incitatifs fiscaux comme la déductibilité des cotisations à un REER collectif sur les cotisations sociales encourageraient les petites entreprises à offrir aux Canadiens à faible revenu ce régime d'épargne-retraite qui est populaire dans les milieux de travail.

#### Au sujet de l'ACCVM

L'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM) est l'association nationale du secteur des valeurs mobilières. Elle défend la position du secteur des valeurs mobilières en matière de réglementation des valeurs mobilières, de politiques publiques et de questions qui touchent le secteur pour le compte de ses [133 membres](#) qui sont des sociétés de courtage en valeurs mobilières réglementées par l'OCRCVM exerçant des activités dans le secteur canadien des valeurs mobilières. Ces sociétés de courtage sont des intermédiaires clés sur les marchés canadiens des capitaux, car elles sont responsables de la majeure partie des services-conseils en finance, du commerce des valeurs mobilières et des activités de prise ferme sur les marchés publics et privés dont profitent les gouvernements et les sociétés. L'ACCVM est le chef de file du secteur canadien des valeurs mobilières et elle s'est engagée à mettre en place un secteur des valeurs mobilières dynamique et prospère soutenu par des marchés des capitaux solides et efficaces. Pour plus d'information, consultez le site [www.accvm.ca](http://www.accvm.ca).

**Pour les demandes de renseignements des médias, communiquez avec :**

Michael Gotzamanis  
Directeur principal des communications  
Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACVM)  
416 687-5475 – ligne directe au bureau  
416 320-6920 – cellulaire  
[mgotzamanis@iac.ca](mailto:mgotzamanis@iac.ca)